

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Trennmittel - Release Agent**

· Code du produit: 11909

TCS4-S0G1-K00G-VJEM · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

Produit d'entretien préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911 - 642960 Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

· Service chargé des

renseignements: Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one déterminants pour l'étiquetage:

isoeugénol

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. · Mentions de danger

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

(suite de la page 1)

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

ľeau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: Contient des produits biocides: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, 1,2-

benzisothiazol-3(2H)-one

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

 $\begin{array}{ccc} \cdot & \underline{\mathsf{PBT:}} & & \mathsf{Non \ applicable.} \\ \cdot & \mathsf{vPvB:} & & \mathsf{Non \ applicable.} \end{array}$

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

<u>Description:</u> Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 12042-91-0 EINECS: 234-933-1 Reg.nr.: 01-2119533142-53-0001	pentahydroxychlorure de dialuminium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-5%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Numéro index: 607-002-00-6	acide acétique Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \ge 90$ % Skin Corr. 1B; H314: 25 % 20 C < 25 % Skin Irrit. 2; H315: 20 % 20 C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 20 % 20 C < 25 %	<1%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Numéro index: 613-326-00-9 Reg.nr.: 01-2120764690-50	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<1%
CAS: 97-54-1 EINECS: 202-590-7 Numéro index: 604-094-00-X	isoeugénol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,01 %	<1%
· Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien

les paupières.

(suite page 3)



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite de la page 2)

médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

· Après ingestion:

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

12042-91-0 pentahydroxychlorure de dialuminium

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m³

en Al

64-19-7 acide acétique

VLEP Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

· DNEL

12042-91-0 pentahydroxychlorure de dialuminium

Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 7,1 mg/m³ Air (ARB)

initial atolice DIVLE (Langzeit-Wiederholt) 7,1 mg/m Ali (AIVD)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du

produit.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

• Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la

peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la

peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (http://www.stoko.com

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant

de la peau après manipulation: FRAPANTOL (http://ww.stoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau

après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est

(suite page 5)



Page: 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

(suite de la page 4)

vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Butylcaoutchouc

> Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux < 6, 480 min

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butvlcaoutchouc

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Gants en néoprène

Nitopren (KCL, Art No. 717) Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Blanchâtre · Couleur: · Odeur: Douce Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

100 °C

· Point d'éclair Non applicable. · Température d'inflammation: 300 °C pH à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 11 s (DIN 53211/4) · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Entièrement miscible · l'eau:

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent (suite de la page 5) · Densité et/ou densité relative Densité à 20 °C: 1,01 g/cm3 · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif. · Teneur en solvants: · Solvants organiques: 0,2 % 81,0 % · Eau: · Teneur en substances solides: 14,7 % · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant (suite page 7)



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

(suite de la page 6)

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

n

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

de a compositio

dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· <u>Toxicité aiguë</u> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

12042-91-0 pentahydroxychlor	ure de	dialuminium	
valcars ED/E000 acterminantes	pour la	olassinoation.	
valeurs LD/LC50 determinantes	nour ia	ciassification.	

 Oral
 LD50
 9.187 mg/kg (rat) (OECD 401)

 Dermique
 LD50
 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

64-19-7 acide acétique

 Oral
 LD50
 3.310 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 1.060 mg/kg (rabbit)

 Inhalatoire
 LC50/4 h
 11,4 mg/l (rat)

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

- (SHITE	de	la	page	71
١.	Juite	uc	ıu	page	.,

		(oute us in page)
2682-20-4	2-méthyl-2	2H-isothiazole-3-one
Oral	LD50	120 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	242 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,11 mg/l (rat)
97-54-1 isoeugénol		
Oral	LD50	1.560 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)

· Corrosion cutanée/irritation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas cutanée

remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas oculaire

Peut provoquer une allergie cutanée.

remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas répétée

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

118-58-1 salicylate de benzyle Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aqua	· Toxicité aquatique:		
12042-91-0 բ	pentahydroxychlorure de dialuminium		
EC50	>1.000 mg/l (bacteria)		
LC50/96h	100-500 mg/l (Zebrabärbling) (OECD 203)		
64-19-7 acid	64-19-7 acide acétique		
EC50/24h	47 mg/l (daphnia magna)		
EC50/15min	11 mg/l (Photobac. phosphoreum)		
EC5	78 mg/l (Entosiphon sulcatum)		
	2.850 mg/l (pseudomonas putida)		
EC50/48h	>300,8 mg/l (daphnia magna)		
IC5/96h	4.000 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
	(suite nage 9)		

(suite page 9)



Page: 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

	(suite de la page 8)
EC50/72h	>300,8 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	75 mg/l (lepomis macrochirus)
	88 mg/l (pimephales promelas)
2682-20-4 2-	méthyl-2H-isothiazole-3-one
EC50	34,6 mg/l (BES) (DIN 38412-3)
EC50/48h	0,93-1,9 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	0,1 mg/l (Skeletonema costatum (Kieselalge))
EC50/16h	2,3 mg/l (pseudomonas putida)
EC20/3h	2,8 mg/l (BES) (DIN 38412-3)
NOEC/21d	0,04 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,157 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

• 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

LC50/96h

<u>bioaccumulation</u>
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

 $\begin{array}{ll} \cdot \ \ \, \underline{\text{12.5 R\'esultats des \'evaluations PBT et vPvB}} \\ \cdot \ \, \underline{\text{PBT:}} & \text{Non applicable.} \\ \cdot \ \, \underline{\text{vPvB:}} & \text{Non applicable.} \end{array}$

4,77-6 mg/l (rainbow trout)

12.6 Propriétés perturbant le

<u>système endocrinien</u> Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien,

se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes · Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• <u>Recommandation:</u> En respectant les directives techniques indispensables et après entretien avec

l'organisme chargé de l'élimination et avec l'autorité compétente, peut être

déposé ou brûlé avec les ordures ménagères.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures

ménagères.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identif	<u>fication</u>
---------------------------------------	-----------------

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

(suite page 10)



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

(suite de la page 9)

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · <u>Classe de pollution des eaux</u>: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 6,0 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 08.12.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 08.12.2022

Nom du produit: Trennmittel - Release Agent

(suite de la page 10) Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

Provoque une irritation cutanée. H315 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique:

· Date de la version précédente:

20.01.2021

Laboratoire

H302

Numéro de la version précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances **ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique -Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -Catégorie 1